

ASSEMBLÉE NATIONALE

15 novembre 2018

LOI DE PROGRAMMATION 2019-2022 ET DE RÉFORME POUR LA JUSTICE - (N° 1396)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N ° 1100

présenté par
M. Paris

ARTICLE 42 BIS AA

I. – À la seconde phrase de l’alinéa 32, substituer au mot :

« troisième »

le mot :

« deuxième ».

II. – En conséquence, à l’alinéa 33, substituer aux mots :

« et au premier alinéa du II de l’article L. 169-10 du code de la sécurité sociale »

les mots :

« , au premier alinéa du II de l’article L. 169-10 du code de la sécurité sociale et à la seconde phrase du dernier alinéa de l’article L. 422-2 du code des assurances ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de coordination.